

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
13 mai 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 297

présenté par

M. Cotel, M. Sauvan, M. Bricout, M. Arnaud Leroy, Mme Le Dissez et M. Burroni

-----  
**ARTICLE 19**

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« avant 2020 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à étendre aux matières non recyclables l'objectif de réduction de mise sur le marché décidée pour les biens manufacturés non recyclables et à le borner dans le temps.